

S-IV-2V1 – POUVOIR GERMINATIF

1. Objet

Détermination du pouvoir germinatif dans des composts.

2. Domaine d'application

La présente méthode décrit la détermination du pouvoir germinatif dans des composts (A) ou des digestats (ayant un taux de matières sèches entre 6 et 20 %) (B).

3. Principe

Le pouvoir germinatif est contrôlé durant 2 semaines, lorsque l'échantillon est placé dans les conditions de l'essai.

4. Conditionnement et conservation de l'échantillon

On se référera aux procédures relatives au stockage, à la conservation et au prétraitement de l'échantillon.

5. Préparation de l'échantillon

Sans objet

6. Appareillages et matériels utilisés

- Plateau ;
- Local à humidité et température contrôlée.

7. Réactifs utilisés

Sans objet

8. Mode opératoire

A : 500 ml de matériau frais pour analyse sont mélangés avec 2000 ml de tourbe blanche, humidifiés et étalés en une couche de 2 à 3 cm dans un bac en plastique (idéalement pourvu d'un couvercle approprié).

Ce bac est placé dans un local où l'humidité relative est de 100 % et la température de 21 °C sous une lumière naturelle.

Durant 2 semaines, l'apparition d'un éventuel pouvoir germinatif est contrôlé.

La tourbe blanche est utilisée seule comme contrôle dans ce test.

B : Si on désire analyser le pouvoir germinatif d'un digestat, on utilisera des bacs en plastique d'environ 20 sur 50 cm (idéalement pourvu d'un couvercle approprié).

Sur le fond du bac, on étend un papier de manière à empêcher l'évacuation de l'eau.

On étend ensuite une couche d'environ 5 cm de sable grossier et sur celle-ci 500 ml de digestat à analyser.

Ces bacs sont placés dans un local avec un climat relativement constant, à une température de 21 °C et sous une lumière naturelle.

Durant l'essai, il peut être nécessaire d'humidifier.

Durant 2 semaines, l'apparition d'un éventuel pouvoir germinatif est contrôlé.

Pour chaque série d'échantillons, un blanc est réalisé où aucun échantillon n'est étalé sur le sable.

9. Rapport d'essai

Le rapport doit contenir au minimum :

- Une référence à la présente méthode de la Région wallonne ;
- L'identification complète de l'échantillon ;
- Les précisions relatives au traitement préalable auquel l'échantillon a éventuellement été soumis ;
- L'apparition d'un éventuel pouvoir germinatif dans les conditions de l'essai ;
- Les détails opératoires non prévus dans la présente méthode, ainsi que tout facteur ayant pu affecter les résultats.

10. Référence

VITO (2013), *Kiemkrachtige Zaden*, anorganische analysemethoden/compost, CMA/2/IV/10.

Praktijkonderzoek naar de landbouwkundige meerwaarde van vergiste mest boven onvergiste mest, M. Melai, T. Verstaeten en P. van de Weijer, s'-Hertogenbosch, april 2004 (www.novem.nl).